

## Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux  
En intra : dans vos locaux

**Nombre de jour :** 1 jour

**Nombre d'heures :** 7 h

## Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

## Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

## Tarif :

Tarif individuel : à partir de 250 € HT.

Tarif groupe : minimum 4 personnes  
à partir de 990 € HT.

Nous consulter, demande de devis par  
téléphone ou mail.

## Méthode et moyens pédagogiques :

**Moyens techniques :** PC, tablettes et  
vidéoprojecteur, EPI usagés et neufs.

**Moyens humains :** Formateur qualifié.

## Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation.  
Mise en situation pratique.  
Echanges de bonnes pratiques.

## Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.

Aptitude médicale au poste.

## Objectifs :

Vérifier l'état de conservation des Équipements  
de Protection Individuelle (EPI) contre les  
chutes de hauteur.

Établir et rédiger un rapport de vérification.  
Suivre le matériel.

## Personnes concernées :

Chef d'entreprise, animateur de sécurité,  
membres du CHSCT, responsable  
sécurité.

**Accessibilité :** Nous disposons d'une salle et de  
W.C accessibles aux personnes à mobilité  
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations  
peuvent s'adapter à vos besoins personnels  
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter  
vers un autre organisme, Christian Fleury est à  
votre écoute par mail à [admin@fcf-  
prevention.com](mailto:admin@fcf-prevention.com)



Organisme de formation professionnel  
en prévention des risques

☎ : 06.23.42.67.10

✉ : [admin@fcf-prevention.com](mailto:admin@fcf-prevention.com)

# VERIFICATION DES EPI

Le Code du travail impose que certaines catégories professionnelles disposent et portent des équipements de protection individuelle (EPI). Ces dispositifs de sécurité permettent d'assurer la sécurité de l'employé. La vérification annuelle des harnais de sécurité est réglementée pour l'ensemble des dispositifs relatifs au travail en hauteur. Le code du travail impose une vérification périodique selon l'utilisation et la gravité du risque.

## THEORIE

- Appréhender les textes réglementaires européens et nationaux propres à la vérification des équipements de protection.
- Définir les objectifs de contrôle d'un EPI.
- Retour sur la définition d'un EPI : Présentation des EPI contre les chutes de hauteur.
- Identifier les normes selon le matériel vérifié.
- La caractéristique technique des EPI contre les chutes (harnais).
- Savoir assurer un entretien, stocker et suivre des EPI.
- Compléter le registre de sécurité.

## PRATIQUE

- Les différents points et méthodes de contrôle selon les équipements et matériels utilisés.
- Atelier pratique de vérification des EPI avec fiches de contrôle et tableau de vérification.
- Les aides techniques au contrôle.

## EVALUATION

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation par le biais d'une mise en situation pratique.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation remise au stagiaire.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

FCF – Fleury Christian Formation  
SIRET : 802 277 343 00025

n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Siège social : 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY  
Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin

Plateau technique : 9 route de Vernon – 95420 Hodent  
Centre d'examen AIPR par QCM n°1146